

Assemblée communale ordinaire, lundi 6 juillet 2015, à 20h15, à la salle des assemblées du bâtiment administratif, rue de l'Eglise 8

Président : M. Jean-Pierre Meusy, président
Secrétaire : M. Vincent Chételat

Cette assemblée a été convoquée par publication dans le Journal Officiel n° 22 du 25 juin 2015 et dans le bulletin d'information de la Commune mixte de Develier distribué en tous-ménage.

Quatre membres du Conseil communal sont présents. Monsieur Pascal Hänni est excusé. Vingt et un citoyennes et citoyens sont venus assister aux débats.

Monsieur le président déclare l'Assemblée ouverte et souhaite la bienvenue aux membres de l'Autorité communale ainsi qu'aux personnes ayant répondu à l'invitation des Autorités communales. Puis, il propose Monsieur Daniel Rohrbach qui est nommé tacitement, pour fonctionner en qualité de scrutateur.

Monsieur le président donne ensuite lecture de l'ordre du jour :

1. Approuver le procès-verbal de l'Assemblée communale extraordinaire du lundi 8 juin 2015 publié sur le site de la commune, www.develier.ch. Il peut également être consulté au Secrétariat communal ;
2. Information sur le Plan directeur régional de l'Agglomération ;
3. Présentation des comptes 2014, consultables sur le site de la commune, www.develier.ch, ratification des écarts budgétaires, décision ;
4. Décider l'ouverture d'un crédit de Fr. 300'000.00, à couvrir par voie d'emprunt, pour la viabilisation du lotissement « Champ-de-Val Ouest » et donner toutes les compétences au Conseil communal pour fixer le prix et pour la vente des futures parcelles à bâtir du lotissement ;
5. Décider l'ouverture d'un crédit de Fr. 470'000.00, à couvrir par voie d'emprunt, pour l'achat des parcelles n° 617 et 1849, « La Monte » ;
6. Statuer sur la demande du FC Develier en vue du cautionnement maximum de Fr. 100'000.00 pour les travaux de drainage du terrain de football principal, ainsi que les travaux de rénovation de la buvette ;
7. Divers.

1. Procès-verbal

Le procès-verbal de l'Assemblée communale extraordinaire du lundi 8 juin 2015 a été publié sur le site internet de la Commune. L'Assemblée ne demande pas sa lecture. Il est approuvé tacitement, à l'unanimité, avec remerciements à son auteur.

2. Information sur le Plan directeur régional de l'Agglomération

Monsieur le président salue la présence de Madame Céline Wermeille, urbaniste auprès de l'Agglomération, chargée de présenter ce point de l'ordre du jour. En préambule, Monsieur Christophe Riat donne quelques informations concernant le Plan directeur régional de l'Agglomération. Ensuite, il passe la parole à Madame Céline Wermeille. Dans un premier temps, elle présente le périmètre de l'Agglomération et montre son importance au niveau cantonal. Le projet d'agglomération de Delémont a vu le jour en 2007 par la signature d'une charte d'agglomération et par le dépôt des premiers projets d'agglomération (PA1). En 2009, Delémont et sa région est reconnue comme une agglomération par la Confédération. Un syndicat d'agglomération est mis en

place en 2012 et le deuxième projet d'agglomération (PA2) est déposé. A titre d'exemples de mesures réalisées ou en cours de réalisation, on peut citer les pistes cyclables Vicques-Courroux et Courrendlin –Châtillon, la Vélostation à Delémont et la gare routière à Delémont, en cours de construction. Les projets suivants sont prévus ces prochaines années :

- piste cyclable Delémont-Soyhières ;
- réaménagement de la Place Roland-Béguelin à Delémont ;
- réaménagement et équipement des arrêts de bus.

Pour la Commune de Develier, le projet de la traversée du village a été retenu.

La création d'un plan directeur au niveau de l'Agglomération répond à un besoin d'avoir un document entre la charte, qui fixe un cadre général au développement territorial, et les projets d'agglomération qui sont des mesures sectorielles et précises dans les domaines des transports et de l'urbanisation. L'objectif de ce document est de fournir une vision globale du développement territorial. Il sert également de socle pour le projet d'agglomération n° 3 et pour les futures révisions des Plans d'aménagement locaux. Grâce à ce document, les intérêts de l'Agglomération seront pris en compte dans le cadre de la révision du Plan directeur cantonal.

Ce Plan directeur régional répond aux questions liées à quatre domaines pour les quinze prochaines années, à savoir :

- urbanisation ;
- mobilité ;
- nature et paysage ;
- énergie.

Au niveau de l'urbanisation et selon les études réalisées, il faut s'attendre à une augmentation de la population à Develier. Cette dernière prévoit, selon le scénario prévu, entre 180 et 270 habitants de plus jusqu'en 2030.

La suite de la procédure liée à ce Plan directeur de l'Agglomération est la suivante :

- 14 août : délai de retour de la consultation (site agglod.ch) ;
- fin septembre : rapport et envoi au Service du développement territorial ;
- examen préalable et mise au net (hiver 2015-2016) ;
- phase d'adoption et d'approbation au début de l'année 2016.

Monsieur le président remercie Madame Céline Wermeille pour ses précieuses explications.

La discussion est ouverte.

Monsieur Jean-Pierre Meusy souhaite savoir comment les communes sont impliquées financièrement dans le projet de l'Agglomération. Chaque commune verse une taxe annuelle en rapport avec le nombre d'habitant.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

Monsieur le président prend congé de Madame Céline Wermeille tout en réitérant ses remerciements pour les explications fournies.

3. Présentation des comptes 2014, consultables sur le site de la commune, www.develier.ch, ratification des écarts budgétaires, décision

Monsieur le président donne la parole à Monsieur Jean-Pierre Mischler, conseiller communal, en charge de présenter ce point de l'ordre du jour. Le compte de fonctionnement 2014 de la Municipalité

de Develier boucle avec un bénéfice de Fr. 94'137.70, y compris deux versements sur provisions et quatre amortissements extraordinaires, soit :

- création d'une provision de Fr. 158'000.00 pour pallier à une éventuelle modification de la capacité financière (compte 24.240.00)
- création d'une provision libre de Fr. 140'000.00 pour de futurs projets de développement de la Commune (compte 24.240.00)
- amortissement extraordinaire des travaux de la traversée du village pour un montant de Fr. 150'000.00 (compte 14.141.05)
- amortissement des travaux de réaménagement des ruisseaux pour un montant de Fr. 65'904.25 (compte 14.141.02)
- amortissement de l'aménagement de la place de jeux à La Sacie à hauteur de Fr. 29'351.95 (compte 14.140.09)
- amortissement de l'aménagement de la cuisine à l'école primaire à hauteur de Fr. 30'345.75 (compte 14.143.06).

Sans toutes ces opérations comptables, le compte de fonctionnement de la Commune aurait présenté un bénéfice de Fr. 667'738.95.

Ce bénéfice s'explique par des rentrées fiscales en augmentation pour les personnes physiques et les personnes morales. Le montant de l'impôt pour les personnes morales a doublé, représentant un montant supplémentaire de Fr. 200'000.00. La Commune a également pu compter sur des rentrées d'impôts sur des retraits de 2^e et 3^e pilier plus importantes ainsi que sur des rentrées liées à l'amnistie fiscale mise en œuvre par le Canton (Fr. 94'564.35).

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité des participants.

Monsieur Jean-Pierre Mischler passe ensuite les comptes, chapitre par chapitre.

Chapitre 1 : Autorités, administration générale

Ce chapitre présente une différence positive de Fr. 13'168.89 entre le budget et les comptes. Cette différence s'explique en partie par le fait que les jetons de présence et vacations ont été moins élevés que prévus.

Chapitre 2 : Travaux publics, plans de zones, communications

Ce chapitre présente également une différence positive de Fr. 68'681.10 entre le budget et les comptes. Ceci s'explique en partie par le fait que les employés communaux ont été occupés sur deux lotissements et que ces heures ont été refacturées.

Chapitre 3 : Affaires juridiques, police, affaires militaires, protection civile

Rien à signaler.

Chapitre 4 : Hygiène public

Rien à signaler.

Chapitre 5 : Instruction, formation, culture, sports

Ce chapitre présente une différence négative de Fr. 20'311.75 entre le budget et les comptes. L'équipement de la salle polyvalente de l'école avec une nouvelle sonorisation et un nouveau projecteur, de même que l'augmentation de l'approvisionnement de la réserve pour le renouvellement du matériel informatique expliquent cette différence.

Chapitre 6 : Aide sociale et santé publique

Une différence positive de Fr. 69'516.00 est à signaler pour ce chapitre. Monsieur Jean-Pierre Mischler relève le fait qu'il est toujours difficile de prévoir à l'avance le nombre de dossiers sociaux qui seront à traiter durant l'année en cours. Il est également à noter que la totalité de l'excédent de charges de l'unité d'accueil pour écoliers (UAPE) devrait être acceptée à la répartition des charges de l'Action sociale.

Chapitre 7 : Economie publique

Rien à signaler.

Chapitre 8 : Finances

Ce chapitre présente une différence négative de Fr. 610'017.74 qui s'expliquent par les éléments suivants :

- Mis à part les amortissements ordinaires convenus selon une liste établie en collaboration avec l'organe de révision, deux investissements effectués durant l'année 2014 ont été directement amortis par les recettes courantes, soit l'aménagement d'une place de jeux dans le quartier La Sacie (Fr. 29'351.95) et l'installation d'une cuisine à l'école primaire (Fr. 30'345.75).
- Les travaux de réaménagement des ruisseaux (études et travaux : Fr. 65'904.25) ont été financés par les recettes courantes et font l'objet d'un amortissement direct sur les comptes 2014. Au vu du bon résultat des comptes, il a été décidé d'amortir un des postes les plus anciens à l'actif du bilan, soit les travaux de la traversée du village de 1983 à 1993, compte 14.141.05, pour un montant de Fr. 150'000.00.
- Les comptes 2014 présentent un excellent résultat. C'est la raison pour laquelle le Conseil communal a décidé d'alimenter deux provisions : Fr. 158'000.00 afin de pallier à la modification de la péréquation financière qui pourrait nous être défavorable et Fr. 140'000.00 comme réserve libre pour le développement de futurs projets touchant au développement de notre Commune.
- La réserve pour débiteurs douteux ayant été jugée suffisante, aucun versement ou retrait n'a été comptabilisé pour cette année.

Chapitre 9 : Impositions

Ce chapitre présente des revenus supplémentaires de Fr. 629'968.60 par rapport au budget. Monsieur Jean-Pierre Mischler informe l'Assemblée que le Conseil communal va réfléchir à une baisse de la fiscalité pour les prochaines années. Ce supplément de recettes s'explique de la façon suivante :

- Les rentrées fiscales des personnes physiques (revenu et fortune) augmentent de Fr. 123'000.00 par rapport au budget, mais seulement de Fr. 18'000.00 par rapport à l'année 2013. Par contre, la fiscalité des entreprises a doublé pour les années 2013 et 2014. Au vu des investissements importants à venir dans la zone industrielle par les entreprises du village, il est fort probable que ces rentrées ne resteront pas longtemps à ce niveau.
- Les rentrées fiscales plus importantes des sociétés et entreprises du village se sont déjà confirmées pour l'année 2013 et ont été enregistrées en 2014.
- Les retraits sur les 2^e et 3^e piliers ont été plus importants.
- Les impôts supplémentaires et répressifs ont été plus importants car liés à l'amnistie fiscale mise en œuvre par le Canton.

L'indice des ressources par habitant de l'année 2012 était fixé, pour Develier, à 89.14, soit juste en dessous de la zone neutre. Cela signifie que notre Commune a touché une prestation du fonds de péréquation financière de Fr. 23'702.00. En contrepartie, notre contribution pour financer les charges de Commune centre (Delémont) s'élève à Fr. 60'078.00, ce qui explique notre versement de Fr. 36'376.00.

Chapitre 10 : Services communaux

L'enlèvement des ordures présente un déficit de Fr. 7'924.70 qui a été prélevé sur la réserve créée à l'époque pour l'adhésion de la Commune à Cridor SA à La Chaux-de-Fonds. Cette perte est due au succès rencontré par la nouvelle déchetterie et au coût d'élimination de certains déchets.

Le Service des eaux présente un bénéfice de Fr. 75'425.96 dû essentiellement au fait qu'il y a eu très peu de fuites d'eau sur le réseau durant l'année 2014. Les investissements réalisés à Aigre-Vie et aux Quatre-Faulx ont été directement amortis par un prélèvement sur les réserves du Service.

Concernant le Service électrique, le bénéfice 2014 sur le réseau s'élève à Fr. 109'560.95 et celui sur l'énergie à Fr. 11'115.30. Ces deux sommes ont été reportées sur les réserves respectives.

Monsieur Jean-Pierre Mischler indique encore que l'endettement total par habitant se monte, à fin 2014, à Fr. 5'624.20, ce qui est plutôt un bon résultat en comparaison avec les autres communes jurassiennes. Il indique également que ces comptes ont été contrôlés par la fiduciaire Juravenir SA les 9, 10 et 11 juin 2015. La Commission de gestion des finances les a approuvés le 3 juin 2015 et le Conseil communal en a fait de même le 22 juin 2015.

La présentation des comptes terminée, la discussion est ouverte.

Madame Marcelle Burkhard demande si le Conseil communal prévoit des décisions quant au déficit lié à l'enlèvement des déchets. Pour l'instant, ce déficit est pris en charge par une réserve prévue à cet effet. De plus, une commission spéciale a été créée afin de réfléchir à des solutions pour ce service.

La discussion n'est pas demandée, elle est close.

L'Assemblée passe au vote à main levée et accepte, à l'unanimité, les comptes 2014 de la Municipalité.

Monsieur le président passe la parole à Monsieur Jean-Pierre Mischler pour les comptes de la Bourgeoisie de Develier.

Les comptes 2014 de la Bourgeoisie sont également présentés brièvement par Monsieur Jean-Pierre Mischler. La récapitulation générale du compte de fonctionnement se présente comme suit :

Total des charges	Fr.	353'383.20
Total des produits	Fr.	356'450.45
Bénéfice	Fr.	3'067.25

Il est à noter qu'une provision de Fr. 60'000.00 pour financer les différentes études qui pourraient être menées dans le cadre d'une nouvelle construction dans la carrière Sur la Lave a été créée. Sans cette opération comptable, le compte de fonctionnement de la Bourgeoisie aurait présenté un bénéfice de Fr. 63'067.25.

La présentation des comptes terminée, la discussion est ouverte. Elle n'est pas demandée, elle est close.

L'Assemblée passe au vote à main levée et accepte, à l'unanimité, les comptes 2013 de la Bourgeoisie.

4. Décider l'ouverture d'un crédit de Fr. 300'000.00, à couvrir par voie d'emprunt, pour la viabilisation du lotissement « Champ-de-Val Ouest » et donner toutes les compétences au Conseil communal pour fixer le prix et pour la vente des futures parcelles à bâtir du lotissement

En préambule, Monsieur le président rappelle que le crédit soumis par le Conseil communal à l'Assemblée concerne la viabilisation de la zone « Champ-de-Val - Ouest », laquelle fait partie des priorités du nouveau Plan d'aménagement local approuvé par l'Assemblée le 8 juin dernier et qui pourra être affectée en zone à bâtir lorsque le PAL sera approuvé par l'Autorité cantonale. Le président salue la présence de Monsieur Norbert Goffinet, directeur du bureau SD Ingénierie Jura SA, mandataire pour les travaux d'ingénieurs de cette future viabilisation. Il passe la parole à Monsieur Jean-Pierre Mischler qui rappelle à l'Assemblée que cette demande de crédit fait suite à l'achat de la parcelle n° 3116, approuvé lors de l'Assemblée communale du 8 juin dernier. Il passe ensuite la parole à Monsieur Norbert Goffinet, directeur du bureau SD Ingénierie Jura SA, mandaté pour le suivi des travaux de viabilisation. Il passe en détail le parcellaire prévu et indique les coûts liés à ces travaux :

Etude préliminaire	Fr.	9'300.00
Acquisition terrain ou droit de superficie : frais annexes	Fr.	15'000.00
Travaux préparatoires, génie civil, entretien, aménagement	Fr.	12'786.00
Conduites souterraines	Fr.	40'670.00
Terrassements	Fr.	17'100.00
Superstructures	Fr.	39'440.00
Voies de circulation, assainissement, canalisation, conduites	Fr.	49'000.00
Sanitaires - conduites souterraines eau	Fr.	36'440.00
Eclairage	Fr.	20'500.00
Honoraires	Fr.	27'100.00
Compte d'attente, réserve, imprévus	Fr.	32'664.00
TOTAL TTC	Fr.	300'000.00
Prix au m ² pour PS et viabilisation	Fr.	42.00

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité des participants. La discussion est ouverte.

Monsieur Jean-Claude Berberat demande qui prendrait en charge des frais supplémentaires, du type de la présence de roche dans le sol, nécessitant des heures de travail supplémentaires. Monsieur Norbert Goffinet indique que le bureau SD Ingénierie Jura SA a de bonnes connaissances du sol de cette parcelle. De plus, d'éventuels dépassements seraient pris en compte dans le prix de vente des parcelles et de ce fait être pris en charge par les futurs propriétaires.

La discussion n'est plus demandée, elle est close.

Monsieur le président souhaite que l'Assemblée se prononce d'abord sur le crédit et ensuite sur les compétences données au Conseil communal.

L'Assemblée passe au vote à main levée et accepte, à la majorité moins une abstention, l'ouverture d'un crédit de Fr. 300'000.00, à couvrir par voie d'emprunt, pour la viabilisation du lotissement « Champ-de-Val Ouest ».

Monsieur Jean-Pierre Mischler rappelle que le Conseil communal ne souhaite pas faire de bénéfice lors de la vente des parcelles mais fixera les prix en fonction du coût de la viabilisation. Sur les neuf parcelles prévues, sept sont déjà réservées. Les prix seront fixés en fonction de la surface des parcelles, soit au m².

L'Assemblée passe au vote à main levée et accepte, à l'unanimité, de donner toutes les compétences au Conseil communal pour fixer le prix et pour la vente des futures parcelles à bâtir du lotissement.

5. Décider l'ouverture d'un crédit de Fr. 470'000.00, à couvrir par voie d'emprunt, pour l'achat des parcelles n° 617 et 1849, « La Monte »

Monsieur le président passe la parole à Monsieur Christophe Riat, maire, pour la présentation de cet objet de l'ordre du jour. Monsieur le président profite de ce point pour féliciter le Conseil communal et le secrétariat pour le bon travail de communication réalisé à l'occasion de la parution du dernier bulletin d'information.

Monsieur Christophe Riat informe que la proposition d'achat de ces parcelles s'inscrit dans la volonté du Conseil communal d'orienter le développement de l'urbanisation vers l'intérieur de l'espace bâti par la mise en valeur des parcelles libres de construction.

Le prix d'achat pour ces parcelles a été fixé à Fr. 130.00/m². La volonté des Autorités communales est de développer ce secteur du village très bien placé. Le vœu du Conseil communal est de proposer ces parcelles à différentes entreprises afin de développer un projet qui devrait obtenir l'aval du Conseil communal.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité des participants. La discussion est ouverte.

Madame Josiane Lauper souhaite avoir des compléments d'information sur ce qui pourrait être construit sur cette parcelle. Le vœu du Conseil communal est de densifier ce secteur et ne souhaite en tout cas pas la construction de villa individuelle.

Monsieur Hermann Lauper demande dans quelle zone se situent ces parcelles. Il s'agit d'une zone H2, permettant la construction de maisons à deux étages.

Monsieur Jean-Marc Rondez trouve les voies d'accès difficiles à ces parcelles, surtout si le Conseil communal souhaite densifier ce secteur. Les Autorités communales en prennent note et en tiendront compte lors de l'élaboration de ce projet.

Monsieur Edgar Schaffner trouve la démarche très intéressante et se demande s'il ne serait pas possible de penser à inclure des locaux de service (crèche) ou des appartements protégés ou adaptés pour personnes âgées. Il demande également que l'Assemblée puisse être consultée pour la suite du dossier. Oui et d'ailleurs il n'a pas été demandé la compétence pour la vente. Monsieur Norbert Goffinet rajoute que cette zone est soumise à plan spécial et que ce dernier doit être approuvé par l'Assemblée.

Monsieur Edgar Schaffner demande si le Conseil communal va établir une sorte de cahier des charges. Le maire précise que le Conseil communal établira un cahier des charges qui sera transmis à des entreprises afin d'obtenir des offres. Il précise que l'Assemblée sera invitée à participer à ce processus et régulièrement informée de l'avancement des discussions.

Monsieur Norbert Goffinet souhaite que le Conseil communal se donne une réserve pour pouvoir, cas échéant, mixer des projets.

Monsieur Aloys Camenzind demande si la Commune a d'autres parcelles en vue pour la création d'habitat groupé. D'autres parcelles sur le territoire de la Commune se prêtent à ce genre de construction mais là encore, la Commune n'est pas propriétaire.

Monsieur Jean-Claude Berberat trouve le prix d'achat un peu élevé. Cette parcelle se trouve dans un endroit stratégique. Monsieur Jean-Pierre Mischler indique également que le Conseil communal souhaite à tout prix acquérir ce terrain avant que d'autres acheteurs l'achètent et y implantent des constructions qui ne mettraient pas en valeur ce secteur.

La discussion n'est plus demandée, elle est close.

L'Assemblée passe au vote à main levée et accepte, à la majorité moins une abstention, l'ouverture d'un crédit de Fr. 470'000.00, à couvrir par voie d'emprunt, pour l'achat des parcelles n° 617 et 1849, « La Monte ».

6. Statuer sur la demande du FC Develier en vue du cautionnement maximum de Fr. 100'000.00 pour les travaux de drainage du terrain de football principal, ainsi que les travaux de rénovation de la buvette

Monsieur le président passe la parole à Monsieur Christophe Riat, maire, pour la présentation de cet objet de l'ordre du jour. Les installations du FC Develier ont vingt ans en 2015. Malgré un entretien régulier, la buvette et le terrain principal doivent subir des travaux de rénovation importants. Le terrain principal est devenu spongieux et doit être refait pour assurer la qualité du jeu durant les années à venir. Il est à remarquer que des travaux ont d'ores et déjà été réalisés. La buvette représente environ ¼ des recettes du club et elle doit être rénovée afin de maintenir ces importantes rentrées financières.

Les montants de ces différents travaux sont les suivants :

Réfection du terrain de football	creusage de sillons – sablage et drainage	Fr.	30'000.00
TOTAL terrain de football		Fr.	30'000.00
Rénovation de la buvette	rénovation des parois extérieures	Fr.	28'500.00
	rénovation des parois intérieures	Fr.	3'000.00
	prolongement du toit côté nord	Fr.	13'800.00
	remplacement du mobilier	Fr.	8'600.00
	changement des frigos	Fr.	15'000.00
TOTAL rénovation buvette		Fr.	70'000.00
TOTAL des travaux		Fr.	100'000.00
Dons et sponsoring à ce jour		Fr.	30'000.00

Monsieur Christophe Riat rappelle en quelques mots ce qu'est un cautionnement. Le principe est que, en cas de non-paiement par le FC Develier de ses obligations financières, c'est au cautionnaire, soit la Commune, de se substituer au FC Develier pour ces paiements. Il invite les participants à l'Assemblée communale d'accepter ce cautionnement maximum de Fr. 100'000.00.

Monsieur Martial Schaller précise que ce cautionnement est demandé afin d'obtenir un prêt bancaire. Les finances du FC Develier sont gérées avec rigueur et sont saines. Le FC Develier va donner des

priorités à ces travaux en les échelonnant sur plusieurs années afin d'éviter le risque d'avoir recours aux deniers de la Commune.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité des participants. La discussion est ouverte.

Monsieur Jean-Claude Berberat souhaite savoir, vu les dons et sponsoring trouvés, si le cautionnement ne pourrait pas être revu à hauteur de Fr. 70'000.00. Le Conseil communal indique que, lors de la demande du FC Develier, le montant des dons et du sponsoring de Fr. 30'000.00 n'était pas acquis.

Monsieur Jean-Pierre Meusy souhaite savoir sur quelle durée est prévu ce cautionnement. Le FC Develier, à la vue des résultats comptables actuels, prévoit d'amortir un montant annuel de Fr. 5'000.00.

Monsieur Edgar Schaffner précise que ce cautionnement est indispensable au FC Develier pour l'ouverture d'un crédit bancaire. Une réduction du montant cautionné serait de nature à compliquer les démarches du club.

Monsieur Christophe Riat, au nom du Conseil communal, recommande à l'Assemblée d'accepter ce cautionnement.

La discussion n'est plus demandée, elle est close.

L'Assemblée passe au vote à main levée et accepte, à l'unanimité, le cautionnement maximum de Fr. 100'000.00 pour les travaux de drainage du terrain de football principal, ainsi que les travaux de rénovation de la buvette.

7. Divers

Monsieur Maurice Chappuis remarque que les Autorités souhaitent que le village s'agrandisse mais, à la suite de deux ou trois jours de canicule, le village manquait déjà d'eau. Monsieur Christophe Riat indique que deux grandes fuites d'eau ont été trouvées et réparées. Le Conseil communal, lors de sa séance de ce jour, a pris des décisions quant à ce problème.

Monsieur Jean-Pierre Meusy demande si le réseau d'eau est particulièrement en mauvais état. Non, mais avec la sécheresse actuelle, le terrain se rétracte et endommage les conduites et provoque des fuites. Monsieur John-Robert Hanser informe l'Assemblée que la Commune de Delémont donne de l'eau à Develier et qu'une discussion sera menée avec les Autorités de Delémont. Il évoque différentes possibilités de raccordement à des réseaux pour compléter l'alimentation en eau de la Commune.

Monsieur Norbert Goffinet indique que son bureau, lors de l'élaboration de la conduite d'eau de secours de l'A16 sur le territoire communal, avait examiné la convention avec la commune de Delémont. Des pistes peuvent être trouvées de ce côté-là mais il existe effectivement un problème car la Commune n'est alimenté que par une source et que cette situation constitue un risque important en particulier en cas de pollution de la source. Il importe pour la Commune de pouvoir disposer d'une alimentation de secours.

Madame François Marquis Camenzind trouve que les ramassages des branches ne sont pas assez nombreux. Deux tournées supplémentaires ont été ajoutées, soit le 14 juillet et le 18 août. Pour l'année prochaine, ces tournées seront revues.

La parole n'étant plus demandée, Monsieur le président remercie les participants de leur présence et leur souhaite une bonne fin de soirée. Puis le président lève l'Assemblée à 22h35, en présence de vingt-sept personnes, membres de l'Autorité compris.

Au nom de l'Assemblée communale

Le président : le secrétaire :

J.-P. Meusy

V. Chételat